



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget des Territoires du Nord-Ouest 2017-2018

Le 2 février 2017

Le ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, Robert C. McLeod, a déposé, le 1^{er} février 2017, le budget 2017-2018 du territoire. Il a fait remarquer que ce budget fait partie d'un plan pluriannuel visant à ramener le territoire à la viabilité financière sans faire grossir la dette à court terme. Voici un résumé des faits saillants économiques et fiscaux de ce budget.

Résultats économiques et indicateurs

- Le gouvernement prévoit un excédent de fonctionnement en 2017-2018 de 167 millions de dollars. En 2016-2017, le budget révisé prévoit un excédent de fonctionnement de 126 millions de dollars.
- Le PIB réel demeure essentiellement inchangé en 2016, en hausse de seulement 0,2 % par rapport à 2015, mais on prévoit qu'il augmentera de 13,7 % en 2017.
- Le taux de chômage est passé de 8,3 % en 2015 à 7,5 % en 2016. Le taux d'emploi était de 69,8 % en 2016, en hausse par rapport aux 68,5 % de 2015.

- On prévoit que la croissance des recettes totales sera presque nulle, soit de 1,1 % annuellement, à moyen terme
- Le gouvernement a fait remarquer que des économies ou des recettes supplémentaires devront être dégagées pour protéger l'intégrité et prolonger la durée de vie des infrastructures existantes, et commencer à remédier au déficit infrastructurel de 3,4 milliards de dollars.

Impôt des particuliers et des sociétés et autres taxes

- Le budget 2017-2018 ne prévoit ni nouvelle taxe, ni nouveaux impôts, ni aucun changement de taux. Cependant, les taux par mille d'impôt foncier et plusieurs droits seront indexés en fonction de l'inflation et du coût réel de la prestation de services à compter du 1^{er} avril 2017.
- Le budget augmente la taxe sur le tabac qui passe à 30,4 cents par cigarette et à 27,2 cents par gramme de tabac en vrac, dès le 1^{er} avril 2017.
- Le gouvernement étudie la possibilité d'imposer dès 2018-2019 une taxe sur le carbone équivalant à 10 \$ par tonne d'émissions de gaz à effet de serre.
- Le gouvernement prévoit aussi se pencher sur l'imposition, en 2018-2019, d'une taxe sur les boissons sucrées liées à des problèmes de santé comme l'obésité et le diabète pour en décourager la consommation.
- Des modifications seront proposées pour améliorer la prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest en augmentant, cette année et les années suivantes, le soutien direct aux familles ténaises ayant des enfants et dont le revenu annuel est inférieur à 80 000 \$.
- Le budget instaure un programme de réparation résidentielle destiné aux personnes âgées dont le revenu est inférieur au plafond de revenu déterminant le besoin impérieux; ce programme aidera ces personnes à assurer les réparations de leurs maisons.
- Le gouvernement s'engage à favoriser la sécurité et le bien-être des collectivités en investissant dans la mise en place d'un service d'urgence 9-1-1 et en ajoutant au budget des coûts du service de déplacement pour raisons médicales.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du gouvernement](#).

Votre équipe de spécialistes :

Carl Allegretti

Leader national de la fiscalité
Tel: 416 601 6150

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale
Tel: 416 643 8753

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.